



Procès-verbal du Comité Exécutif

Réunion du :	Vendredi 13 juin 2025
À :	16h00 – Centre National du Football
Présidence :	M. Philippe DIALLO
Présents :	MMES. Pierrette BARROT, Pauline BLONDEAU, Sabine BONNIN, Elodie CROCQ, Pascale EVAIN, Nicole ISAC, Véronique LAINE, Elisabeth LOISEL, Charlotte LORGERE, Virginie MOLHO, Joëlle MONLOUIS, Aline RIERA et Hélène SCHRUB MM. Jean-Michel AULAS, Pierrick BERNARD-HERVE, Cédric BETTREMIEUX, Jean-François CHAPPELLIER, Claude DELFORGE, Alexandre GOUGNARD, Marc KELLER, Jean-Claude LEFRANC, Baptiste MALHERBE et Pascal PARENT
Excusé :	M. Vincent LABRUNE
Assistent à la séance :	MMES. Amel BOUZOURA et Caroline RONDET MM. Jean-François VILOTTE, Thomas CAYOL, Christophe DROUVROY, Hubert FOURNIER, Antony GAUTIER, Martin GUIVARC'H, Erwan LE PREVOST, Jérôme MILLAGOU, Christophe PROUST, Jacques QUANTIN et Thomas SEILLE

I. Approbation des procès-verbaux

1) Procès-verbal du Comité Exécutif du 23 mai 2025

Le Comité Exécutif approuve le procès-verbal de sa réunion du 23 mai 2025.

2) Procès-verbaux du BELFA des 15 et 27 mai 2025

Le Comité Exécutif approuve le procès-verbal des réunions du BELFA du 15 et du 27 mai 2025.

3) Procès-verbal du CCPF du 5 juin 2025

Le Comité Exécutif approuve le procès-verbal de la réunion du CCPF du 5 juin 2025. Celui-ci inclut notamment un *addendum* au procès-verbal de la réunion du 9 avril.

II. Informations du Président

1) Résultats des Sélections nationales – Calendrier international

Philippe DIALLO présente les résultats des sélections nationales (annexe 1).



Marc KELLER revient sur les débuts de l'Equipe de France Espoirs dans l'UEFA Euro U21, actuellement disputé en Slovaquie. Le premier match nul face au Portugal est encourageant, d'autant que le refus de plusieurs clubs professionnels de libérer leurs joueurs a contrarié la composition du groupe.

Cette situation se produisant régulièrement lors des compétitions internationales disputées en dehors des dates FIFA, une rencontre associant la Direction Technique Nationale et les sélectionneurs des équipes de jeunes sera organisée en septembre pour définir une méthodologie commune d'échange avec les clubs.

L'équipe U17 masculine, ayant elle aussi rencontré des difficultés pour composer son groupe, s'est inclinée en finale de l'UEFA Euro U17 face au Portugal. Après ce beau parcours, les Bleuets disputeront la Coupe du monde U17 de la FIFA en novembre prochain, au Qatar.

Aline RIERA présente le groupe de la sélection nationale U19 féminine à l'UEFA Euro U19 en Pologne, qui s'ouvre ce dimanche 15 juin face à la Suède. Lors de leur préparation au CNF de Clairefontaine, des lauréates d'un concours de football scolaire ont pu assister à un entraînement, marquant une belle passerelle entre le football de haut niveau et le développement de la pratique féminine.

Jean-Michel AULAS prolonge en évoquant la préparation de l'Equipe de France féminine A à l'UEFA Euro 2025. Celle-ci débute actuellement par un stage dans le Pays basque, qui sera prolongé par deux matches amicaux face à la Belgique, à Valenciennes, puis au Brésil, à Grenoble, avant le début de la compétition.

Claude DELFORGE mentionne la qualification de l'Equipe de France de beach-soccer pour la Superfinale de la discipline, qui aura lieu du 9 au 14 septembre en Italie.

Philippe DIALLO, lui, revient sur la participation de l'Equipe de France masculine A au Final Four de l'UEFA Nations League en Allemagne. Marqué par le déplacement de 16 000 supporters français pour la demi-finale face à l'Espagne, ce rassemblement démontre également un important renouvellement de génération avec la convocation de 12 joueurs n'ayant pas été présents à l'UEFA Euro 2024.

Enfin, le Comité Exécutif rend hommage au Paris Saint-Germain et félicite l'ensemble du club pour sa victoire en Ligue des Champions. Cette performance assure une belle valorisation du championnat français, qui s'est montré performant sur la scène européenne cette saison avec les parcours du Stade Brestois, de l'AS Monaco, du Lille OSC ou encore de l'Olympique Lyonnais.

2) Proposition de loi relative à l'organisation, à la gestion et au financement du sport professionnel

Le Président Philippe DIALLO revient l'adoption par le Sénat de la proposition de loi portée par les sénateurs Laurent LAFON et Michel SAVIN.

Cette adoption, en date du 10 juin, marque une nouvelle étape dans un processus où les Etats généraux du football professionnel, menés par la FFF, ont directement contribué aux travaux législatifs. Le cadre approuvé par le Sénat tâche de trouver un équilibre entre la responsabilisation des clubs professionnels et un renforcement du rôle de la FFF, régulatrice et délégataire de service public.

Plusieurs dispositions entraîneraient des répercussions majeures pour l'organisation du football professionnel en France, avec notamment la possibilité de créer une société commerciale associant les clubs, la FFF et un tiers investisseur pour organiser matériellement les championnats professionnels et valoriser leurs droits d'exploitation.

Marc KELLER, ayant piloté le groupe de travail relatif aux enjeux de gouvernance, rappelle que les trois groupes portaient un projet collectif au nom de l'ensemble du football français. Cette recherche d'unité avait été incarnée par la présentation du 12 mai, faisant suite à un travail collégial autour de constats



partagés. Il juge important de préserver l'unité avec les clubs professionnels pour mener à bien une telle réforme structurelle.

Philippe DIALLO approuve cet objectif, qui a guidé les travaux depuis leur lancement le 3 mars dernier.

Ces travaux ont notamment abouti à l'intégration de l'organisation matérielle des championnats dans l'objet social d'une société de clubs. Une proposition d'amendement préservant la répartition actuelle des voix à l'Assemblée Fédérale a été rejetée, la FFF est défavorable à cette disposition législative. Il est de la responsabilité fédérale de trouver l'équilibre entre professionnels et amateurs, et non au législateur.

Afin d'assurer les clubs professionnels et les familles du football de la volonté de la FFF de préserver l'équilibre issu des Etats généraux, Hélène SCHRUB, Cédric BETTREMIEUX et Jean-Michel AULAS suggèrent que cette position soit officiellement partagée et communiquée aux acteurs.

Philippe DIALLO rappelle que la proposition de loi doit encore être étudiée par l'Assemblée nationale, ce qui présage d'un deuxième temps de discussion où les propositions consensuelles des Etats généraux pourront être défendues auprès des parlementaires. L'enjeu étant de travailler collectivement au service du développement du football français, la FFF poursuivra ses travaux pour que cette réforme décisive soit mise en œuvre.

III. Affaires administratives

1) Plan de lutte contre les violences et incivilités

Hélène SCHRUB, Aline RIERA et Amel BOUZOURA présentent le plan de la FFF pour lutter contre les violences et incivilités sur et autour des terrains. Celui-ci vise à faire évoluer la politique fédérale face à un problème sociétal majeur.

Ce plan a été élaboré avec le concours de la Direction technique nationale, de la Direction juridique, de la Direction du football amateur et de la Direction de l'Arbitrage. Antonio TEIXEIRA, Président de la Ligue Centre-Val-de-Loire et co-président du Comité de lutte contre les violences et discriminations au sein de la Commission fédérale de l'engagement, a également contribué aux travaux initiés en mars dernier.

Le plan de lutte contre les violences et incivilités s'articule autour de quatre thèmes principaux :

- Connaître : mieux recenser les actes d'incivilités et de violences sur et autour des terrains (publication d'un rapport statistique trimestriel, national et par territoire, et refonte de l'Observatoire des comportements).
- Prévenir :
 - Renforcer la sensibilisation et la formation des parents, éducateurs, dirigeants, joueurs et instances (mise en place d'une charte « parents-accompagnateurs », de réunions d'information, lancement d'une campagne de communication nationale, création de modules de formation spécifiques, généralisation des commissions Médiation-Prévention dans les Districts) ;
 - Créer un statut des délégués de matchs (création de diplômes/certifications, mise en place d'une désignation obligatoire d'un délégué dûment formé pour les catégories U17, U18 et U19, ajout d'un critère relatif au nombre de délégués formés dans le futur Label Club).
- Sanctionner :
 - Réformer, simplifier et aggraver le barème disciplinaire pour une « tolérance zéro » envers les auteurs d'actes de violences et incivilités (aggravation des sanctions de référence,



création d'un nouveau type de sanction disciplinaire, systématisation des retraits de points en cas de violences graves)

- Impulser une nouvelle coopération avec les pouvoirs publics (signature d'une convention nationale avec le ministère de l'Intérieur, travail collaboratif avec le ministère de la Justice)
 - Systématiser le dépôt de plainte de la FFF, des Ligues et Districts en cas de faits de violences d'une particulière gravité ;
 - Créer un « permis à points comportemental » pour les éducateurs et encadrants ;
 - Créer un processus de revalidation de la licence après une suspension lourde.
- Accompagner les clubs et instances en difficulté :
- Elaborer un plan d'accompagnement individualisé ;
 - Accompagner les clubs dans le diagnostic et la réécriture de leur projet associatif, et accompagner leur mise en œuvre ;
 - Mettre en place des partenariats avec des associations spécialisées dans la prévention de la violence dans le sport et la médiation sociale.

Le Comité Exécutif approuve ces orientations, qui seront déployées dans les semaines à venir. Pauline BLONDEAU relève en effet que le rétroplanning des actions sera important pour assurer l'implication des clubs et instances dans leur mise en œuvre. Pascal PARENT confirme et précise qu'un accompagnement des Districts et des clubs est nécessaire pour leur permettre de s'organiser dans le traitement de ces mesures.

Antony GAUTIER prolonge les débats avec une réflexion complémentaire, sur le prisme spécifique des arbitres. Là encore, un travail collégial a associé les directions fédérales mentionnées ci-dessus, ainsi que la Commission fédérale de l'arbitrage et le bureau des collèges des Présidents de Ligue et de District.

Le plan d'action fédéral relatif à l'arbitrage propose cinq orientations majeures :

- Réprimer avec l'instauration d'une tolérance zéro : mise en place d'une radiation « à vie » pour tout licencié coupable d'actes de violence physique graves sur un arbitre (avec ITT) ;
- Sécuriser :
 - Avec l'installation de caméras automatiques en bord de terrain lors des rencontres jugées « sensibles ». Une dotation progressive sur 3 ans est prévue pour équiper les Ligues & Districts ;
 - Avec la signature d'une convention avec le ministère de l'Intérieur, évoquée précédemment, qui intégrera un partenariat fort pour la protection individuelle des arbitres et sera déclinée dans les Districts ;
- Aider les arbitres :
 - En équipant les arbitres de District de caméras portatives lors de rencontres à risque. Une expérimentation dans 6 Districts ayant montré des résultats éloquentes (99% de rencontres sans incident lorsque l'un des arbitres est équipé), un déploiement dès septembre est prévu une trentaine de Districts, avant d'envisager un élargissement par la suite ;
 - En instaurant des « temps morts » à l'initiative de l'arbitre pour calmer les esprits et prévenir les altercations ;
 - En uniformisant et généralisant à tous les Districts le dispositif d'exclusion temporaire (carton blanc) ;
- Former en proposant un partenariat avec l'Education nationale pour renforcer l'initiation à l'arbitrage sur le temps scolaire ;



- Accompagner les arbitres en se constituant partie civile au nom de la FFF lors de tout dépôt de plainte et en développant la signature de conventions départementales entre les Districts et les parquets.

Le Comité Exécutif remercie toutes les personnes impliquées pour ce travail de fond, approuve les orientations présentées et invite les pilotes à poursuivre leurs travaux pour déployer ces mesures importantes.

2) Composition du Conseil consultatif des clubs amateurs

Claude DELFORGE dévoile la composition du Conseil consultatif des clubs amateurs. 38 clubs ont été désignés lors d'un tirage au sort, réalisé ce jeudi 12 juin en présence d'un huissier de justice et via un logiciel conçu pour respecter les critères de composition, qui avaient été approuvés par le Comité Exécutif le 17 avril 2025.

Le Comité Exécutif valide la désignation des clubs suivants et de leur représentant pour un mandat de deux saisons :

- Ligue Auvergne Rhône-Alpes :
 - o OS Pouilly Pommiers (Lucas BEAUFILS)
 - o SC Bron Terraillon Perle (Samir M'HACHI)
 - o ÉS Douvaine Loisin (Nelly BELL)
 - o DOMTAC FC (Guillaume FERMOSELLE)
 - o L'Étrat La Tour Sportif (Jean-Louis DESJOYAUX)
- Ligue Bourgogne Franche-Comté :
 - o US de Saint-Bonnet La Guiche (Pierre-Yves LAUTISSIER)
 - o FC Nevers (Abderazak BOUJLILAT)
- Ligue de Bretagne :
 - o CS Rospezien (Eugène THORAVALE)
 - o Rance FC (Sébastien MAILLARD)
- Ligue du Centre-Val de Loire :
 - o Reignac Chambourg Val Indre (Fabien ARRAULT)
 - o US Chitenay Cellettes (Yannick MANIAGO)
- Ligue Corse :
 - o Unione Monticellu Santa Riparata (Antoni OLIVIER)
- Ligue du Grand Est :
 - o JS Ars-Larquenexy MT (Grégory SOMMER)
 - o AS Marckolsheim (Frédéric GRONDIN)
 - o FC Hagondange (Ludovic CORTI)
 - o ES Molsheim Ernolsheim (Frédéric REYMANN)
- Ligue des Hauts-de-France :
 - o US Hesdigneul (Mehdi HOUEM)
 - o US Gaudechart (Alexis TEILLON)



- Olympique Amiénois (Didier DELOMEZ)
- ES Lille Louvière Pellevoisin (Jean-Yves CALIEZ)
- Ligue Méditerranée :
 - FC Fournas Vallauris (Claude SEBASTIAN)
 - FC Grimaudois (Roberto VAZQUEZ)
- Ligue de Normandie :
 - FC Val-de-Risle (Christian TIHY)
 - AJS Colleville Ouistreham (Dominique PENNERAS)
- Ligue Nouvelle-Aquitaine :
 - Poitiers Bel Air Rocs OC (Sébastien GOHAUD)
 - FC Porte d'Aquitaine 47 (Bruno ALEMAN)
 - Union Sportive Mussidan Saint-Médard (Patrice VERGNAUD)
- Ligue Occitanie :
 - ES Sézignan (Jérémy PERRIER)
 - Olympique Mas de Mingue (Abderrahmane SAOUDI)
 - Corbarieu AC (Rachid BAZIN)
- Ligue Paris Île-de-France :
 - AS Versailles Jussieu (Fostoki MEDJOUJ)
 - FC Coignières 78 (Philippe MARCELLO)
 - Paris Sport et Culture (Ezzedinne MASMOUDI)
 - Lissois FC (Philippe MERCADAL)
 - AF Garenne Colombes (Bernard Fergan)
- Ligue Pays de la Loire :
 - AS Lac de Maine (Ludwig GOUT)
 - Saint-Sébastien FC (Laurent BLOINO)
 - CS Changé (Laurent CHASSERAY)

3) Renouvellement des commissions fédérales

a. Compétence du COMEX

Le Comité Exécutif approuve la composition des commissions fédérales relevant de sa compétence et sujettes à renouvellement (annexe 2). Le mandat ces commissions renouvelées débutera le 1^{er} juillet 2025 et se terminera le 31 décembre 2028.

b. Compétence du COMEX, sur proposition du BELFA

La décision relative aux commissions dont les compositions sont proposées par le BELFA est ajournée et sera étudiée lors d'une prochaine réunion du Comité Exécutif.



4) Organisation générale de la FFF

Jean-François VILOTTE présente au Comité Exécutif un projet d'organisation des services, pensé pour que l'activité de la FFF gagne en lisibilité et en efficacité. Tout d'abord, celui-ci prévoit le maintien des quatre pôles fonctionnels déjà mis en place, à savoir :

- Le pôle « Organisation sportive et affaires institutionnels », coordonné par Erwan LE PREVOST
- Le pôle « Image fédérale, développement économique et innovation », coordonné par François VASSEUR
- Le pôle « Territoires et engagement », coordonné par Amel BOUZOURA. Ce pôle inclut la Direction de la Ligue du football amateur, renommée Direction du football amateur et des territoires
- Le pôle « Performance fonctionnelle », coordonné par François RAJAUD

Par ailleurs, conformément aux engagements pris lors du Comité Exécutif du 13 mars 2025, un processus de recrutement a été mené pour pourvoir la Direction de la Communication de la FFF. Après huit auditions de grande qualité, il est proposé au Comité Exécutif de nommer Camille EMIE, qui officiait comme Responsable stratégie et communication d'influence au sein du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Ensuite, la création d'une Direction de la Recherche et de l'Innovation est proposée pour mettre en œuvre les recommandations tirées de la mission de préfiguration menée depuis le début de l'année 2025. Caroline RONDET, pilote de cette mission de préfiguration, est proposée pour prendre la tête de cette direction.

Enfin, Jean-François VILOTTE soumet au Comité Exécutif l'identification d'une fonction de cabinet, au service du Président de la FFF et des comités présidés par des élus. Cette fonction serait intégrée à la direction d'Erwan LE PREVOST, promu Directeur général adjoint en charge du Cabinet, des Relations Institutionnelles et des Compétitions Internationales.

Le Comité Exécutif approuve les orientations proposées et félicite Erwan LE PREVOST pour sa promotion.

5) Mission de préfiguration d'un Centre Fédéral de l'Innovation et de la Recherche

Virginie MOLHO et Caroline RONDET effectuent un point d'étape sur la mission de préfiguration d'un Centre fédéral de l'innovation et de la recherche, initiée lors du Comité Exécutif du 16 janvier 2025. Celle-ci visait à définir la vision, les chantiers prioritaires et les principes opérationnels de l'innovation et de la recherche au sein de la FFF.

Depuis mars, 50 entretiens ont été menés en interne avec des salariés concernés par ces enjeux. 5 ateliers de travail associant de nombreuses directions de la FFF ont également permis d'affiner les besoins et les opportunités offertes par l'innovation pour les activités fédérales.

La mission de préfiguration a identifié cinq chantiers prioritaires :

- Chantier sportif : l'innovation et la recherche au service de la performance sportive
- Chantier sociétal : l'innovation et la recherche au service des licenciés, de l'écosystème fédéral et de la société
- Chantier économique : l'innovation et la recherche au service du rayonnement et de la diversification
- Chantiers d'organisation :
 - Gouvernance et valorisation de la data
 - Mobilisation de l'écosystème externe



Afin de traiter l'ensemble de ces enjeux, un déploiement progressif sur 3 ans est envisagé. Il est d'abord proposé d'approfondir la feuille de route, notamment par un audit sur la question de la data, dans les prochaines semaines. Celui-ci permettrait ensuite le lancement d'initiatives prioritaires en fin d'année 2025, avant la structuration et l'ancrage d'une dynamique d'innovation au premier semestre 2026 en vue de la saison 2026/2027.

Ces orientations et le rétroplanning de déploiement sont approuvés par le Comité Exécutif.

6) Journée COMEX

Le Comité Exécutif approuve l'octroi d'un jour de congé supplémentaire aux salariés de la FFF pour la saison 2025/2026. Celui-ci est fixé au vendredi 26 décembre 2025.

7) Arbitrage

a. Contrats « Elite »

Antony GAUTIER présente la liste d'arbitres auxquels la Commission fédérale de l'arbitrage souhaite proposer un contrat « Elite » pour la saison à venir :

- 12 arbitres centrales Fédérale Féminine 1-Elite ;
- 8 arbitres assistantes Fédérale Féminine ;
- 20 arbitres centraux Fédéral 1-Elite ;
- 15 arbitres assistants Fédéral 1-Elite.

Le Comité Exécutif approuve ces propositions et réaffirme sa volonté de mettre en place au plus tôt un dispositif d'assistance vidéo à l'arbitrage en Arkema Première Ligue.

b. Indemnités d'arbitrage pour les compétitions fédérales 2025/2026

Le Comité Exécutif approuve les indemnités d'arbitrage proposées pour la saison 2025/2026. Celles-ci sont identiques à celles de la saison en cours, auxquelles s'ajoutent deux nouvelles compétitions : la Coupe LFFP (indemnités calquées sur celles appliquées en Coupe de France féminine) et la Coupe nationale féminine U18 (barème utilisé en Coupe Gambardella).

8) Stratégie environnementale de la FFF

Amel BOUZOURA et Thomas SEILLE présentent la stratégie environnementale de la FFF, soumise pour la première fois à l'approbation du Comité Exécutif.

Le changement climatique fait peser de nombreux risques, directs et indirects, sur la pratique du football et les activités de la FFF. En parallèle, le football porte lui-même une responsabilité pour l'environnement : 3M de kilomètres sont parcourus chaque week-end et 1,2M de tonnes équivalent CO2 sont générées par les activités de la FFF.

Le positionnement de la Fédération sur cette question est donc nécessaire et attendu. Si de nombreuses actions ont déjà été mises en place depuis plusieurs années, l'engagement fédéral doit être renforcé à travers la validation d'une stratégie globale de long-terme et de « faire savoir ».

Pour ce faire, un plan d'actions répondant à 5 priorités est proposé :



- Adaptation au changement climatique
 - o Anticiper l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires et des microplastiques à venir ;
 - o Adapter les sols sportifs et les infrastructures aux évolutions climatiques ;
 - o Adapter les calendriers des compétitions organisées par la FFF ;
 - o Définir des règles de pratiques adaptées lorsque les conditions climatiques ne permettent pas une pratique en toute sécurité ;
- Lutte contre le changement climatique et décarbonation des activités de la FFF
 - o Permettre aux clubs amateurs, aux ligues et districts d'agir en faveur de la transition écologique ;
 - o Transformer les mobilités des équipes professionnelles et amateurs ;
 - o Réduire le bilan carbone des événements et collaborateurs ;
 - o Réduire l'empreinte numérique des retransmissions de matchs ;
- Economie circulaire et gestion des déchets
 - o Accélérer le processus de revalorisation des matériels sportifs ;
 - o Définir une gestion raisonnée des achats ;
- Préservation de la biodiversité
 - o Promouvoir les projets de gestion différenciée et d'accompagnement végétal dans les installations sportives ;
 - o Recenser et protéger la faune et la flore présentes sur le site du CNF et des centres techniques ;
- Préservation des ressources
 - o Formaliser et déployer un plan de sobriété énergétique des installations de la FFF, des ligues, des districts, des clubs ;
 - o Formaliser et déployer un plan de sobriété hydrique des infrastructures techniques.

De premières actions sont proposées pour un déploiement rapide, à savoir :

- Le lancement d'une étude sur l'adaptation des formats des compétitions nationales régionales et départementales ;
- L'engagement d'un audit des consommations et besoins hydriques des infrastructures du football amateur ;
- Le lancement d'une étude de vulnérabilité de la pratique du football face au changement climatique ;
- L'adoption d'une stratégie d'achats responsables, qui devra être validée par le Comité Exécutif ;
- Le renforcement des critères environnementaux du Fonds d'Aide au Football Amateur et l'intégration de ce type de critères dans les conventions d'objectifs.

Le Comité Exécutif remercie Amel BOUZOURA et Thomas SEILLE pour leur présentation et approuve les orientations proposées.

9) Bilan de la Coupe de France 2024/2025

Jacques QUANTIN, Président de la Commission fédérale de la Coupe de France, présente un bilan de l'édition 2024/2025 de la compétition.



Celle-ci a été marquée par la participation de 7 298 clubs. Le positionnement unique de la Coupe de France, ouverte à tous les clubs sans distinction, y compris dans les territoires ultra-marins est un atout non négligeable à protéger et à valoriser.

Cette saison, la Coupe de France a attiré un public nombreux, avec 25 millions de téléspectateurs uniques (au seuil d'une minute) réunis sur les antennes de France Télévisions et de beIN Sports. Le succès rencontré en termes d'audiences et d'affluences dans les stades offre de nombreuses perspectives, renforcées par la signature d'un contrat de naming avec le Crédit Agricole, effectif dès la saison 2025/2026.

Le Comité Exécutif remercie Jacques QUANTIN pour sa présentation, Philippe DIALLO insistant sur l'importance de la Coupe de France pour la FFF et rappelant l'ouverture prochaine d'une consultation pour ses droits d'exploitation audiovisuelle à compter de la saison 2026/2027.

10) Reconduction de la convention CERFA

Pascal PARENT et Hubert FOURNIER présentent une proposition de reconduction de la convention CERFA (Centre élite des régions françaises d'Amérique).

Il est suggéré de renouveler la convention pour une saison, en instaurant la prise en charge par la FFF de l'hébergement des pensionnaires par des familles d'accueil, le week-end.

Cette prolongation est approuvée par le Comité Exécutif, étant précisé que les fonds versés par la FFF à destination des familles ou du lycée seront désormais transférés directement (ou le cas échéant via le CERFA FC), sans intermédiation de la Ligue de Guadeloupe.

IV. Affaires juridiques

1) Modifications de textes fédéraux

Thomas CAYOL et Christophe DROUVROY présentent des modifications aux textes fédéraux relevant de la compétence du Comité Exécutif.

Le Comité Exécutif approuve ces modifications (annexe 3).

2) Projet de simplification des normes et statuts

Thomas CAYOL présente le projet de simplification des normes et statuts, mené dans le cadre de la démarche « PMO » depuis le début d'année 2025.

L'objectif est d'assurer la performance fonctionnelle de la FFF et de ses instances, par la suppression ou la modification de dispositions n'étant plus adaptées à la situation actuelle, l'harmonisation des règles pour éviter des différences de traitement injustifiées ou encore l'assouplissement, dans la mesure du possible, des contraintes et obligations imposées aux clubs.

Ces modifications concerneraient les textes les plus utilisés au quotidien par les instances et clubs, à savoir les statuts de la FFF, des Ligues et Districts, les Règlements généraux de la FFF, le Statut des éducateurs, de l'arbitrage, du football diversifié et les règlements des compétitions nationales.

Des groupes de travail seraient mis en place à partir de septembre 2025 sur ces différents aspects, afin de soumettre de premiers textes à l'Assemblée fédérale de juin 2026 puis de compléter la démarche en décembre 2026 avec de nouvelles dispositions.

Le Comité Exécutif approuve ce projet, un point d'étape sur l'avancement des groupes de travail sera présenté lors d'une prochaine réunion.



3) Transfert des droits sportifs de la section futsal de l'Olympique Lyonnais

Le Comité Exécutif,

Jean-Michel AULAS et Pascal PARENT n'ayant pas pris part aux débats ni au vote,

Quatre membres s'étant abstenus,

Pris connaissance de la demande conjointe de l'OLYMPIQUE LYONNAIS et du club de CHASSIEU DECINES FC,

Dans un souci de développement du futsal,

Autorise le transfert des droits sportifs des équipes futsal acquis en fin de saison 2024/2025 par l'OLYMPIQUE LYONNAIS vers le club de CHASSIEU DECINES FC,

Cette décision est subordonnée à la production avant le 1er juillet 2025 des procès-verbaux des Assemblées Générales des deux associations ayant décidé ce transfert de droits sportifs,

Les joueurs quittant l'OLYMPIQUE LYONNAIS bénéficient des dispositions de l'article 117.b des Règlements généraux, ceux qui signent au CHASSIEU DECINES FC, mis à part ceux qui viennent de l'OLYMPIQUE LYONNAIS, ne peuvent bénéficier de l'article 117.d.



Les prochaines réunions du Comité Exécutif auront lieu :

- **Le mardi 16 septembre à 09h00**
- **Le jeudi 16 octobre à 09h00**
- **Le mardi 18 novembre à 09h00**
- **Le vendredi 12 décembre à 16h00**